

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.11.158.B

**Construction de
branchements individuels
d'assainissement sur
collecteurs existants :
appel d'offres ouvert**

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 novembre 2021

Secrétaire de Séance : Gérard ROY

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Vincent YOU à François ELIE,

Excusé(s) : Michel GERMANEAU,

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 NOVEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.11.158.B**

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : Monsieur GERARDI
CONSTRUCTION DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT SUR COLLECTEURS EXISTANTS : APPEL D'OFFRES OUVERT	

Pour assurer la réalisation des travaux de création et de renouvellement des branchements individuels d'assainissement, la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes s'avère nécessaire.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum annuel de 500 000 € HT en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Le présent accord-cadre prendra effet à compter de la date de notification pour une durée ferme d'un an.

Il sera ensuite renouvelable trois fois pour des périodes d'un an par reconduction expresse.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer ledit accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au Budget Assainissement – 231532.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 10 novembre 2021	<u>Affiché le :</u> 10 novembre 2021